

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement

(CE) No. 1907/2006

TURBO USONA

RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : TURBO USONA

Code du produit : 111166E

mélange

Utilisation de la substance/du : Détergent de lavage du linge

Type de substance Mélange

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

Information pour la dilution

du produit

: Aucune information de dilution fournie

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Détergent pour le linge. Procédé automatique

Restrictions d'emploi

recommandées

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société **ECOLAB Snc**

CS 70107 - 23, avenue Aristide Briand

94110, ARCUEIL France Cedex

01 49 69 65 00

cs.Support-Admin@ecolab.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +33975182341

+32-(0)3-575-5555 Trans-Européen

Numéro téléphonique du

centre anti-poison

: 03 83 22 50 50 (Nancy) / 01 45 42 59 59 (ORFILA)

Date de 14.06.2019

Compilation/Révision

Version 2.0

RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318

2.2 Éléments d'étiquetage

111166E 1 / 18

TURBO USONA

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement : Danger

Mention de danger : H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P280 Porter un équipement de protection des yeux/

du visage.

Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES

YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON/un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette: Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium Alcohols, C13-15, branched and linear, ethoxylated

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS	Classification	Concentration	
	NoCE	RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	[%]	
Y	No REACH	,		
savon	61789-31-9	Irritation oculaire Catégorie 2; H319	>= 10 - < 20	
	263-050-4			
	EXEMPTED			
Acide benzènesulfonique,	68411-30-3	Toxicité aiguë Catégorie 4; H302	>= 5 - < 10	
dérivés alkyles en C10-13,	270-115-0	Irritation cutanée Catégorie 2; H315		
sels de sodium	01-2119489428-22	Lésions oculaires graves Catégorie 1;		
		H318		
		Danger à long terme (chronique) pour le		
		milieu aquatique Catégorie 3; H412		
Alcohols, C13-15,	157627-86-6	Toxicité aiguë Catégorie 4; H302	>= 5 - < 10	
branched and linear,	POLYMER	Lésions oculaires graves Catégorie 1;		
ethoxylated		H318		
		Danger à long terme (chronique) pour le		
		milieu aquatique Catégorie 3; H412		
arylsulfonate	28348-53-0	Irritation oculaire Catégorie 2; H319	>= 1 - < 2.5	
(cumènesulfonate de	248-983-7			
sodium)	01-2120759186-46			
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :				

111166E 2 / 18

TURBO USONA

éthanol	64-17-5 200-578-6 01-2119457610-43	Liquides inflammables Catégorie 2; H225	>= 5 - < 10
hydroxyde de sodium	1310-73-2 215-185-5 01-2119457892-27	Corrosion cutanée Catégorie 1A; H314 Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux Catégorie 1; H290	>= 0.25 - < 0.5
butanone	78-93-3 201-159-0 01-2119457290-43	Liquides inflammables Catégorie 2; H225 Irritation oculaire Catégorie 2; H319 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3; H336	>= 0.1 - < 0.25

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

En cas de contact avec les

yeux

: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Faire immédiatement appel à une

assistance médicale.

En cas de contact avec la

peau

: Rincer abondamment à l'eau.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des

symptômes apparaissent.

En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais. Traiter de façon

symptomatique. Faire appel à une assistance médicale si des

symptômes apparaissent.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir section 11 pour plus d'informations concernant les effets sur la santé et les symptômes.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales

et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction

inappropriés

: Aucun(e) à notre connaissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : Risque d'incendie

la lutte contre l'incendie

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. La distance de retour de flamme peut être considérable.

111166E 3 / 18

TURBO USONA

Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des

concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans

les zones basses.

Produits de combustion

dangereux

: En fonction des propriétés de combustion, les produits de décomposition peuvent inclure les composés suivants :

Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx) Oxydes de soufre Oxydes de métaux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

: Utiliser un équipement de protection individuelle.

Autres informations : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent

être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

RUBRIQUE 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les nonsecouristes : Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans le sens opposé au vent. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites

d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. S'assurer que le nettoyage est effectué uniquement par un personnel qualifié Voir mesures de protection en sections 7 et 8.

Conseil pour les secouristes

Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

: Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface

ou souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Éliminer les traces en déversant de l'eau. En cas de déversement important, bloquer ou contenir les substances déversées afin que l'écoulement n'atteigne pas les voies d'eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence. Équipement de protection individuel, voir section 8.

111166E 4 / 18

TURBO USONA

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Conserver à l'écart du feu, des étincelles et des surfaces chaudes. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas respirer les pulvérisations, vapeurs. En cas de dysfonctionnement mécanique, ou si en contact avec une dilution inconnue du produit, utiliser les Equipements de Protectio

Mesures d'hygiène

: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Fournir les équipements nécessaires permettant de rincer ou laver abondamment les yeux et le corps rapidement en cas de contact ou de projection.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

 Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Conserver à l'écart des agents oxydants. Tenir hors de portée des enfants.
 Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Entreposer dans des conteneurs appropriés bien étiquetés.

7 (2)

Température de stockage : 5 °C à 40 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Détergent pour le linge. Procédé automatique

RUBRIQUE 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS		Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base	
éthanol	64-17-5		VME	1,000 ppm 1,900 mg/m3	FR VLE	
Autres informations	norm Valeui al		rs limites indicatives			
			VLCT (VLE)	5,000 ppm 9,500 mg/m3	FR VLE	
Autres informations	norm al	Valeu	rs limites indicatives		·	
hydroxyde de sodium	1310-73-2		VME	2 mg/m3	FR VLE	
Autres informations	norm al	Valeu	rs limites indicatives			
butanone	78-93-3		VLCT (VLE)	300 ppm 900 mg/m3	FR VLE	
Autres informations	*	Risque	e de pénétration percu	tanée		

111166E 5 / 18

TURBO USONA

	noir	noir Valeurs limites réglementaires contraignantes			
			VME	200 ppm 600 mg/m3	FR VLE
Autres informations	*	Risque de pénétration percutanée			
	noir	Valeur	s limites réglementaire	es contraignantes	

DNEL		
Acide benzènesulfonique,	:	Utilisation finale: Travailleurs
dérivés alkyles en C10-13,		Voies d'exposition: Dermale
sels de sodium		Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
		Valeur: 85 mg/cm2
		Utilisation finale: Travailleurs
		Voies d'exposition: Dermale
		Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux
		Valeur: 85 mg/cm2
		Utilisation finale: Travailleurs
		Voies d'exposition: Inhalation
		Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
		Valeur: 6 mg/m3
		valeur. e mg/me
		Utilisation finale: Travailleurs
		Voies d'exposition: Inhalation
		Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux
		Valeur: 6 mg/m3
Propane-1,2-diol	:	Utilisation finale: Travailleurs
		Voies d'exposition: Inhalation
		Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 168 mg/m3
		valeur. 100 mg/ms
		Utilisation finale: Travailleurs
	70	Voies d'exposition: Inhalation
		Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux
		Valeur: 10 mg/m3
~ 0		Utilisation finale: Consommateurs
		Voies d'exposition: Inhalation
•		Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
		Valeur: 50 mg/m3
		Utilisation finale: Consommateurs
		Voies d'exposition: Inhalation
		Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux
		Valeur: 10 mg/m3
		valour. To mg/mo
		Utilisation finale: Consommateurs
		Voies d'exposition: Dermale
		Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
		Valeur: 213 mg/cm2
		Utilisation finale: Consommateurs
		Voies d'exposition: Ingestion
		Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
		Valeur: 85 ppm
éthanolamines	 	Utilisation finale: Travailleurs
otranoiaminos	<u> </u>	Cuitoduoti IIIIdio. Travallicuis

111166E 6 / 18

TURBO USONA

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 5 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux

Valeur: 5 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Dermale

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 6.3 mg/cm2

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 1.25 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux

Valeur: 1.25 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Dermale

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 3.1 mg/cm2

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 13 ppm

hydroxyde de sodium

Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux

Valeur: 1 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux

Valeur: 1 mg/m3

PNEC

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium Eau douce

Valeur: 0.268 mg/l

Eau de mer

Valeur: 0.0268 mg/l

Utilisation/dégagement intermitent

Valeur: 0.0167 mg/l

Sédiment d'eau douce Valeur: 8.1 mg/kg

111166E 7 / 18

TURBO USONA

		Sédiment marin
		Valeur: 8.1 mg/kg
		Station de traitement des eaux usées Valeur: 3.43 mg/l
Day 40 Feb		
Propane-1,2-diol	:	Eau douce Valeur: 260 mg/l
		Eau de mer Valeur: 26 mg/l
		Utilisation/dégagement intermitent Valeur: 183 mg/l
		Sédiment d'eau douce Valeur: 572 mg/kg
		Sédiment marin Valeur: 57.2 mg/kg
		Station de traitement des eaux usées Valeur: 20000 mg/l
		Sol Valeur: 50 mg/kg
éthanolamines	:	Eau douce Valeur: 0.32 mg/l
	?	Eau de mer Valeur: 0.032 mg/l
961		Utilisation/dégagement intermitent Valeur: 5.12 mg/l
		Sédiment d'eau douce Valeur: 1.7 mg/kg
		Sédiment marin Valeur: 1.7 mg/kg
		Station de traitement des eaux usées Valeur: 10 mg/l
		Sol Valeur: 0.151 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures techniques appropriées

Mesures d'ordre technique : Une bonne ventilation devrait être suffisante pour contrôler

l'exposition aux contaminants atmosphériques pour les

111166E 8 / 18

TURBO USONA

travailleurs.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

> industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Fournir les équipements nécessaires permettant de rincer ou laver abondamment les yeux et le corps rapidement en

cas de contact ou de projection.

Protection des yeux/du

visage (EN 166)

: Lunettes de sécurité à protection intégrale

Écran facial

Protection des mains (EN

374)

: Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection de la peau et du

corps (EN 14605)

: Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection respiratoire (EN

143, 14387)

: Aucune protection n'est requise si les concentrations dans l'air sont maintenues en-dessous de la valeur limite d'exposition listée

dans l'information sur les limites d'exposition. Utiliser un équipement de protection respiratoire certifié conforme aux exigences règlementaires européennes (89/656/EEC, (EU) 2016/425), ou équivalent, lorsque les risques respiratoires ne peuvent pas être évités ou ne peuvent pas être réduits

suffisamment par des moyens techniques de protection collective

ou par des mesures, méthodes ou procédures liées à

l'organisation du travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux

Mettre en place une cuve de rétention dans la zone de stockage

des cuves

RUBRIQUE 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide Couleur : clair, jaune

Odeur : Parfums, produits parfumés

рΗ : 8.0 - 9.0, 100 %

: 50 °C coupelle fermée, N'entretient pas la combustion. Point d'éclair Seuil olfactif : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Point de fusion/point de

congélation

: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Taux d'évaporation : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

111166E 9 / 18

TURBO USONA

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Limite d'explosivité, : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

supérieure

Limite d'explosivité, : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

inférieure

Pression de vapeur : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges Densité de vapeur relative : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Densité relative : 1.01 - 1.05 Hydrosolubilité : soluble

Solubilité dans d'autres : Non app

solvants

Solvanis

: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Température d'auto-

inflammabilité

: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Décomposition thermique : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges Viscosité, cinématique : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges Propriétés explosives : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

9.2 Autres informations

Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

RUBRIQUE 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Acides

Bases

10.6 Produits de décomposition dangereux

En fonction des propriétés de combustion, les produits de décomposition peuvent inclure les composés suivants :

Oxydes de carbone

111166E 10 / 18

TURBO USONA

Oxydes d'azote (NOx) Oxydes de soufre Oxydes de métaux

RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

: Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 2,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Cancérogénicité : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Effets sur la reproduction

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Tératogénicité : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles -

exposition unique

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit. Toxicité par aspiration

Composants

Toxicité aiguë par voie orale : Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de

sodium

DL50 Rat: 1,080 mg/kg

arylsulfonate (cumènesulfonate de sodium)

DL50 Rat: > 7,000 mg/kg

éthanol

111166E 11 / 18

TURBO USONA

DL50 Rat: 10,470 mg/kg

butanone

CL50 Rat: 2,193 mg/kg

Substance d'essai: L'information fournie est basée sur les

données de substances similaires.

Composants

Toxicité aiguë par inhalation : arylsulfonate (cumènesulfonate de sodium)

4 h CL50 Rat: > 770 mg/l

Atmosphère de test: poussières/brouillard

éthanol

4 h CL50 Rat: 117 mg/l Atmosphère de test: vapeur

butanone

4 h CL50 Rat: 34.4 mg/l Atmosphère de test: vapeur

Composants

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: arylsulfonate (cumènesulfonate de sodium)

DL50 Lapin: > 2,000 mg/kg

éthanol

DL50 Lapin: > 15,800 mg/kg

butanone

DL50 Rat: > 8,050 mg/kg

Effets potentiels sur la santé

Yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

Peau : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Ingestion : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Inhalation : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Exposition chronique : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Expérience de l'exposition humaine

Contact avec les yeux : Rougeur, Douleur, Corrosion

Contact avec la peau : Aucun symptôme connu ou attendu.

Ingestion : Aucun symptôme connu ou attendu.

Inhalation : Aucun symptôme connu ou attendu.

111166E 12 / 18

TURBO USONA

RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Écotoxicité

Effets sur l'environnement : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Produit

Toxicité pour les poissons : Donnée non disponible Toxicité pour la daphnie et : Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques.

Toxicité pour les algues : Donnée non disponible

Composants

Toxicité pour les poissons : Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de

sodium

96 h CL50 Lepomis macrochirus (Crapet arlequin): 1.67 mg/l

arylsulfonate (cumènesulfonate de sodium)

96 h CL50 Poisson: > 450 mg/l

éthanol

96 h CL50 Pimephales promelas (Vairon à grosse tête): > 100

mg/l

butanone

96 h CL50 Pimephales promelas (Vairon à grosse tête): 2,993

mg/l

Composants

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.

: Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de

sodium

48 h CL50 Daphnia magna (Grande daphnie): 2.4 mg/l

hydroxyde de sodium 48 h CE50: 40 mg/l

butanone

48 h CE50 Daphnia magna (Grande daphnie): 308 mg/l

Composants

Toxicité pour les algues : Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de

sodium

96 h CE50 Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes): 29

mg/l

butanone

96 h CE50 Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue): 2,029

mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit

Biodégradabilité : Les tensio-actifs contenus dans ce produit sont en accord avec

les exigences du Règlement detergent 648/2004/CE.

111166E 13 / 18

TURBO USONA

Composants

Biodégradabilité : Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de

sodium

Résultat: Facilement biodégradable.

Alcohols, C13-15, branched and linear, ethoxylated

Résultat: Facilement biodégradable.

arylsulfonate (cumènesulfonate de sodium)

Résultat: Facilement biodégradable.

éthanol

Résultat: Facilement biodégradable.

hydroxyde de sodium

Résultat: Non applicable - inorganique

butanone

Résultat: Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit

Evaluation : Cette substance/préparation ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de

0.1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux.Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à

l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des

déchets.

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé. Les conteneurs vides doivent

être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets

111166E 14 / 18

TURBO USONA

à des fins de recyclage ou d'élimination. Ne pas réutiliser des récipients vides. Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux, provinciaux ou nationaux

Guide pour la sélection du code déchet

: Déchets organiques contenant des substances dangereuses. Si ce produit est utilisé dans un procédé ultérieur, l'utilisateur final devra redéfinir et attribuer le code du catalogue européen des déchets le plus approprié. Il est de la responsabilité du producteur du déchet de déterminer la toxicité et les propriétés physiques de la matière générée afin de définir les méthodes d'identification du déchet et d'élimination appropriées en accord avec la

réglementation européenne applicable (Directive EU 2008/98/EC)

et la réglementation locale.

RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

L'expéditeur est responsable de s'assurer que l'emballage, l'étiquetage, et les inscriptions sont conformes au mode de transport sélectionné.

Transport par route (ADR/ADN/RID)

14.1 Numéro ONU : Marchandise non dangereuse : Marchandise non dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger

pour le transport

14.4 Groupe d'emballage : Marchandise non dangereuse 14.5 Dangers pour : Marchandise non dangereuse l'environnement

14.6 Précautions

particulières à prendre par

l'utilisateur

Marchandise non dangereuse

: Marchandise non dangereuse

Transport aérien (IATA)

14.1 Numéro ONU : Marchandise non dangereuse 14.2 Désignation officielle de : Marchandise non dangereuse

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger

pour le transport

14.4 Groupe d'emballage 14.5 Dangers pour l'environnement

14.6 Précautions

particulières à prendre par l'utilisateur

: Marchandise non dangereuse

: Marchandise non dangereuse Marchandise non dangereuse

: Marchandise non dangereuse

Transport maritime (IMDG/IMO)

14.1 Numéro ONU : Marchandise non dangereuse 14.2 Désignation officielle de

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

14.4 Groupe d'emballage

: Marchandise non dangereuse

: Marchandise non dangereuse

: Marchandise non dangereuse

111166E 15 / 18

TURBO USONA

14.5 Dangers pour

: Marchandise non dangereuse

l'environnement

14.6 Précautions

: Marchandise non dangereuse

particulières à prendre par

l'utilisateur

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

: Marchandise non dangereuse

RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

relatif aux détergents CE

648/2004

Conformément au règlement : 5 % ou plus mais moins de 15 %: Agents de surface anioniques,

Agents de surface non ioniques, Savon

Autres constituants: Parfums

Allergènes: Hydroxycitronellal

Coumarin

Réglementation nationale

Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

Maladies Professionnelles (Code de la sécurité sociale R. 461-3, France): 84 49 bis 49

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9): non déterminé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation du risque chimique n'a été menée sur ce produit.

RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS

Méthode utilisée pour déterminer la classification selon le

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

TEGELINEIT GET ITO 1272/2000	
Classification	Justification
Lésions oculaires graves 1, H318	Méthode de calcul

Texte complet pour phrase H

.

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à
	long terme.

Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des

111166E 16 / 18

TURBO USONA

marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA -Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO -Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 -Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC -Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB -Très persistant et très bioaccumulable

Préparé par

: Regulatory Affairs

Les nombres figurant dans les FDS utilisent le format 1,000,000 = 1 million et 1,000 = Mille. 0.1=1 dixième et 0.001 1 millième.

INFORMATIONS RÉVISÉES : Les modifications importantes apportées aux informations réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche de données de sécurité.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Annexe : Scénarios d'exposition

scénario d'exposition: Détergent pour le linge. Procédé automatique

111166E 17 / 18

TURBO USONA

Life Cycle Stage : Utilisation sur sites industriels

Catégorie de produit : PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à

base de solvants)

Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:

Catégorie de rejet dans

l'environnement

ERC4 Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans

des processus et des produits, qui ne deviendront pas

partie intégrante des articles

Quantité journalière par site : 50 kg

Type de Station de

Traitement des Eaux Usées

Station municipale de traitement des eaux usées

Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour:

Catégorie de procédé : PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/

déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations

spécialisées

Durée d'exposition : 60 min

Conditions opératoires et mesures de gestion des

risques

Intérieur

Un système de ventilation locale n'est pas requis.

Ventilation générale Vitesse de ventilation par heure 1

Protection de la peau : Oui : Voir rubrique 8

Protection respiratoire : non

Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour:

Catégorie de procédé : **PROC2** Utilisation dans des processus fermés continus avec

exposition momentanée maîtrisée

Durée d'exposition : 480 min

Conditions opératoires et mesures de gestion des

risques

Intérieur

Un système de ventilation locale n'est pas requis.

Ventilation générale Vitesse de ventilation par heure 1

Protection de la peau : non

Protection respiratoire : non

111166E 18 / 18